

**Linky, la nouvelle  
génération de compteurs  
communicants d'Enedis**



## Des avantages directs pour chaque consommateur

### Un déménagement

Votre contrat d'électricité est activé en moins de 24 heures.

### Une panne sur le réseau

Grâce à un diagnostic facilité, l'électricité est rétablie encore plus vite.

### Mes consommations

Elles sont relevées à distance, donc pas d'erreur possible. Il n'est plus nécessaire de prendre une journée de congé.

### Baisse des prix

C'est le cas pour de nombreuses interventions comme une augmentation de puissance ou une mise en service.

### Ma facture

Elle pourra être basée sur mes consommations réelles et non plus sur des estimations.

# Pourquoi créer un



**Vous avez besoin d'une information complémentaire sur le nouveau compteur ?**



**Vous souhaitez être averti de la mise à disposition de vos données de consommation et des services associés ?**



**Vous avez une question ?**

## Vos données de consommation en kWh, sécurisées et protégées

### Les données de consommations journalières

Le compteur communicant mesure la consommation globale d'électricité de votre foyer en kilowattheures. Il ne peut pas enregistrer le détail des consommations électriques appareil par appareil. Les données sont récupérées une fois par jour par Enedis. Avec votre accord — et seulement avec votre accord — elles peuvent être transmises une fois par jour à votre fournisseur ou à un tiers de votre choix. Dans le cas contraire, elles seront communiquées une fois par mois uniquement à votre fournisseur d'électricité.

### Les données de consommations fines pour aller plus loin

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018, l'enregistrement de vos données de consommations détaillées, toutes les 60 minutes, sera automatique. Ces données seront conservées en local, dans le compteur. Avec votre accord — et seulement avec votre accord — vos données de consommations fines pourront être collectées par Enedis et, après un deuxième accord, transmises à votre fournisseur ou à un tiers de votre choix. Notez qu'à tout moment, vous pouvez désactiver cet enregistrement depuis votre espace sécurisé Enedis.

# compte client Enedis ?

Toutes les réponses sur **www.enedis.fr** via l'onglet « **Mon compte particulier** ».

**Connectez-vous** et créez tout de suite le vôtre !

## Téléchargez l'application gratuite « Enedis à mes côtés »

En plus d'obtenir des informations sur vos activités, cette application vous permet de suivre vos consommations d'électricité directement depuis votre téléphone portable. L'appli est disponible sur les stores Apple et Android. **Essayez-la !**

## Faites des économies



**Suivez et agissez** sur votre consommation d'électricité.



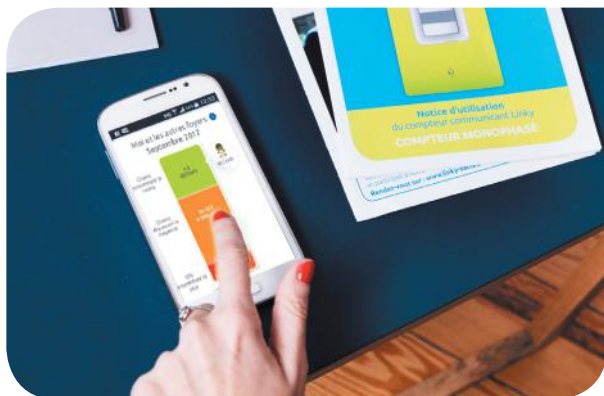
**Découvrez** quelques astuces du quotidien pour adapter vos comportements si vous le souhaitez.



## Un geste pour la planète

Enedis s'engage aux côtés de **reforesTATION** pour le reboisement de forêts touchées par les intempéries.

**Tous les 20 comptes clients ouverts sur le site Enedis, un arbre est planté !**



*Vous aimez relever des défis ? Enedis vous propose des challenges et des astuces pour réduire votre consommation.*



## Connaissez-vous les espaces info Énergie ?



Visualiser les évolutions de votre consommation d'électricité jour par jour vous permettra de trouver plus facilement des pistes pour faire des économies. Bénéficiez gratuitement de conseils personnalisés en contactant l'Espace **INFO -> ÉNERGIE** le plus proche de chez vous : <http://renovation-info-service.gouv.fr/> Les Espaces **INFO -> ÉNERGIE**, soutenus par l'Ademe, sont membres du réseau Rénovation Info Service.

# Un réseau plus performant et de meilleurs services



**Pour accompagner les évolutions de la société**, Enedis, entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, procède à la modernisation des compteurs, pour un réseau public d'électricité plus performant et de meilleurs services aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités. **Cette modernisation passe par le remplacement des compteurs de votre quartier.**

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques indépendamment du fournisseur d'électricité que vous avez choisi.*

Enedis traite vos données à caractère personnel, conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles et, en particulier de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données). Linky collecte plusieurs types d'informations (par exemple les index de consommation et la puissance souscrite) qui font l'objet d'un traitement informatique afin de permettre à Enedis d'assurer ses missions de service public, telles que définies par le code de l'énergie, notamment en matière de comptage, d'exploitation, d'investissement et de développement du réseau de distribution électrique. Sauf opposition de votre part, votre consommation électrique à un pas horaire est enregistrée uniquement dans votre compteur Linky en local et sans transfert de données. Par ailleurs, en dehors des cas de collecte par Enedis pour les besoins de ses missions de service public, ces données ne sont collectées qu'avec votre consentement libre, spécifique et éclairé. Ces données ne peuvent être conservées que pour une durée maximum de 24 mois. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes et d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité aux données à caractère personnel vous concernant ; vous pouvez l'exercer directement par courrier à Enedis : Tour Enedis – Direction Clients et Territoires – Service National Consommateurs – 6<sup>ème</sup> étage – 34, place des Corolles – 92079 Paris La Défense Cedex. Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale actuelle et votre référence PDL accompagnée d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



enedis.official



@enedis



enedis.official

